

Approche socio-politique de la dépénalisation du cannabis : Cas de la Côte d'Ivoire

Komenan Raphael Ya*,
Konan Jean-Claude Kouassi
&
Zozo Alain Dedou

Résumé : Le cannabis est une drogue qui circule à flot dans la sous-région ouest africaine. En Côte d'Ivoire, c'est plus de 20 tonnes de Cannabis conditionnées et prêtes à l'emploi qui ont été saisies et détruites en 2018 et plus de 30 tonnes en 2019. Illicite et interdit d'usage aussi bien médical que domestique, le cannabis offre aujourd'hui, des opportunités thérapeutiques et commerciales certaines. Pendant que des réflexions sont menées partout dans le monde en vue de l'assouplissement de la législation en faveur de cette plante, les pays de l'Afrique francophone restent muets. Ce qui est certain, le débat de la dépénalisation du cannabis est lancé et aucun pays ne doit rester en marge au risque de perdre cette autre opportunité stratégique. Encore pour combien de temps faut-il résister ? Pas pour longtemps mais certainement, pour trop tard.

Mots-clés : Cannabis, dépénalisation, légalisation, opportunité, illicite.

Abstract: Cannabis is a drug that circulates afloat in the West African sub-region. In Côte d'Ivoire, more than 20 tonnes of canned ready-to-use packaging were seized and destroyed in 2018 and more than 30 tonnes in 2019. Illegal and prohibited for both medical and domestic use, cannabis today offers certain therapeutic and commercial opportunities. While discussions are being carried out around the world to relax legislation in favor of this plant, French-speaking African countries remain silent. What is certain, the debate on the decriminalization of cannabis has been launched and no country should remain on the sidelines at the risk of losing this other strategic opportunity. How long do you have to resist? Not for long, but certainly too late.

Keywords: Cannabis, Decriminalization, Legalization, Opportunity, Illicit.

* Université Felix Houphouët-Boigny, info@chaireunesco.org

Introduction

La consommation de drogues dans le monde inquiète plus d'un Gouvernement. Même s'il est difficile d'avoir des statistiques fiables sur le sujet pour un grand nombre de pays, notamment en Afrique, il n'en demeure pas moins de reconnaître que ce continent enregistre les plus forts taux de consommation ces dernières années. En effet, le rapport mondial sur la drogue de 2020 estime le nombre d'usagers d'opioïdes en Afrique à 6 millions pour l'année 2017, contre 2,2 millions en 2016 (ONUDD). Les tendances montrent qu'une catégorie spécifique de drogue est particulièrement appréciée des consommateurs et des trafiquants, le cannabis. Les feuilles de cette plante demeurent la drogue pour laquelle le trafic est le plus intense à l'échelon mondial, tant en termes de volume que de diffusion géographique (ONUDD). Et le continent africain est l'une des principales régions de production avec environ 38 000 tonnes par an (Passilly).

Pendant ce temps, de nombreux pays du monde ont des difficultés pour se procurer des drogues notamment le cannabis, placé sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques. C'est pourquoi, il s'est avéré nécessaire de renforcer les efforts nationaux et la coopération internationale à tous les niveaux. Cela permettra de remédier à cette situation en préconisant des mesures susceptibles d'assurer la disponibilité et l'accessibilité de ces drogues lorsqu'elles sont destinées à des fins médicales et scientifiques en conformité avec les législations nationales, tout en empêchant leur détournement, leur usage illicite et leur trafic dans l'optique d'atteindre les buts et objectifs des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues (ONUDD).

Il est clair, la directive est donnée et partout dans le monde, chaque jour qui passe, un vent nouveau souffle sur le cannabis. Certains optent pour sa dépénalisation partielle notamment, pour l'usage thérapeutique quand d'autres préfèrent sa légalisation totale c'est-à-dire, à usage médical et/ou récréatif.

Devant cette réalité, les pays de l'Afrique francophone, de manière générale et la Côte d'Ivoire en particulier, tardent à suivre la tendance. Face à cette hésitation, il est temps d'interpeller les décideurs nationaux afin de scruter les opportunités qui se présentent dans cette nouvelle approche mondiale du cannabis.

1. Méthodologie

Cette étude s'est déroulée en Côte d'Ivoire durant deux années. Elle a débuté le 15 septembre 2020 pour prendre fin le 21 avril 2021 soit 07 mois. Elle s'est effectuée en deux phases. La première a duré du 15 septembre 2020 au 14 février 2021, soit 05 mois. Elle a consisté à faire une veille documentaire à travers la presse nationale et internationale sur les saisies de drogue en Afrique de l'ouest notamment en Côte d'Ivoire. Au cours de cette période, une enquête documentaire a été effectuée sur la dépénalisation du cannabis dans le monde à travers les sites internet et des revues en ligne.

La seconde phase s'est déroulée du 27 février au 21 avril 2021. Elle a porté sur des interviews avec des spécialistes de la lutte contre la drogue (05), des Universitaires (03), des consommateurs de cannabis (09), des journalistes (03), des parlementaires (07) dont 04 Députés et 03 Sénateurs et des Membres de la Société Civile notamment, de la Croix Bleue de Côte d'Ivoire (02). Les données recueillies ont été traitées à l'aide de la méthode d'analyse qualitative du contenu. Le choix de cette méthode pluridisciplinaire a été guidé par le fait qu'elle permet de cerner la singularité et la complexité de la question de la drogue en général et du cannabis en particulier, en la situant dans la dynamique psychologique et sociale de la culture ivoirienne. Cette approche holistique et globale du problème a permis de prendre en compte la complexité du phénomène par l'analyse des différentes composantes et de dépasser la causalité linéaire.

1. Situation de la dépénalisation du cannabis dans quelques états du monde

L'approche prohibitive des substances illicites a entraîné de graves conséquences imprévues pour la communauté internationale en donnant naissance à un gigantesque marché illégal, dont la valeur annuelle est estimée à 300 milliards de dollars américains (ONUDC). Après avoir constaté l'échec de « la guerre mondiale » contre la drogue, lancée dans les années 1970 par le Président américain Richard Nixon, la Commission mondiale pour la politique des drogues a conclu que « les dépenses considérables engagées pour la criminalisation et la mise en place de mesures répressives visant les producteurs, les trafiquants et les consommateurs de drogues illicites ne sont visiblement pas parvenus à

freiner efficacement ni l'approvisionnement ni la consommation » (Rapport de la Commission mondiale pour la politique des drogues). Au contraire, cette guerre a favorisé un marché illégal de la drogue et mis à mal le système sécuritaire et la stabilité des pays en développement impliqués dans la production et le trafic de substances illicites par l'émergence de cartels de la drogue (Dawson). De plus, des liens étroits entre le trafic de drogues et la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, notamment, la traite des êtres humains, le trafic d'armes à feu, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent et le terrorisme, ont été établis (ONUDD).

Face à cette réalité, le débat sur la décriminalisation de l'usage du cannabis devient inéluctable.

2.1. L'Uruguay, le précurseur

L'objectif fondamental que visait l'Uruguay dans sa lutte pour la dépénalisation du Cannabis était littéralement, de couper l'herbe sous le pied des trafiquants de drogue (Dellus). En effet, face à la montée de l'achat du cannabis au marché noir en lien avec des associations criminelles, Julio Calzado²² a invité le Gouvernement uruguayen à opter pour sa légalisation. Si la consommation du Cannabis y était autorisée depuis 1974, c'est en 2013, sous l'impulsion du Président de gauche, José Mujica, que le pays va légaliser totalement l'usage du cannabis à travers la loi 19.172 du 20 décembre 2013, portant usages récréatifs, médicaux, cosmétiques ou à des fins de recherche. Cette option devrait permettre de lutter contre efficacement contre les conséquences sanitaires, sociales et économiques dévastatrices de l'utilisation clandestine de cette « substance psychoactive », et réduire l'incidence du narcotrafic et du crime organisé (Montoya, 2020). L'Uruguay devient ainsi le premier pays au monde à dépénaliser totalement l'usage du cannabis.

2.2. Le Canada ou la ruée vers « l'or vert »

La première dépénalisation du cannabis médical a eu lieu en 2001 au Canada. Cependant, l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 2006 doublé de l'environnement international hostile à toutes les formes de drogue, le pays va criminaliser à nouveau son l'usage. La dépénalisation

²² Sociologue et Secrétaire Général de la « Secrétariat national de drogues » (SND) de l'Uruguay.

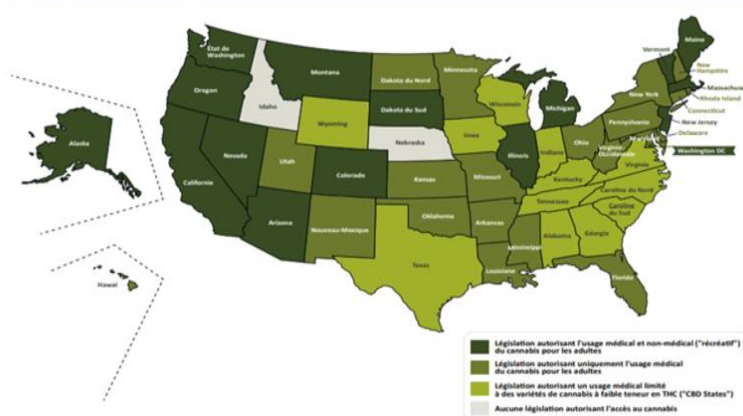
totale interviendra à nouveau le 17 octobre 2018 après plusieurs débats publics et des travaux parlementaires. Cette dépénalisation a permis à l'Etat de lutter contre les narcotrafiquants et toute la chaîne criminelle que sous-tend l'usage illicite du Cannabis et permis aux commerçants détaillants de cannabis d'ouvrir plus de 400 magasins physiques générant plus de 900 millions de dollars grâce aux ventes réalisées en magasin et en ligne d'octobre 2018 à septembre 2019 (Statistique Canada). Le pays se positionne comme l'un des leaders mondiaux de l'industrie du Cannabis avec des entreprises comme Hexo²³.

2.3. Les États-Unis en conquérant

Cannabis pour un usage récréatif ou médical est le projet principal que les Américains envisagent réaliser. Il se développe à une vitesse exponentielle, avec 31 États sur 50 et 2 territoires qui ont dépénalisé la forme médicale, 9 États pour l'usage récréatif comme médicinal, dont la Californie cette année, et de nombreuses initiatives citoyennes et législatives fortes dans tout le pays (Obradovic). La Californie se positionne comme le leader.

Figure n° 1: Représentation étatique de la dépénalisation du cannabis aux États-Unis

État des législations sur la vente de cannabis à usage médical et non-médical (mise à jour en janvier 2021)



Source : OFDT 2021

²³ Hexo est une entreprise primée de biens de grande consommation qui conçoit et distribue des produits de cannabis destinés au marché mondial, produits récompensés par plusieurs prix. Elle vaut déjà plus de 2 milliards de dollars, six ans seulement après sa fondation. Elle a plus que doublé son chiffre d'affaire en 2019 ou elle affichait le meilleur rendement à la Bourse de Toronto.

Si l'usage, la vente, la possession, la culture ou le transport de cannabis sont illégaux au niveau fédéral, le Gouvernement autorise les États qui le veulent de légiférer sur sa dépénalisation. Cela a engendré une industrie extrêmement lucrative avec des ventes estimées à 5,1 milliards de dollars pour la Californie en 2019, ce qui en ferait un marché encore plus prospère que celui de la bière et l'Oklahoma devrait dépasser, à lui seul, le milliard de dollars de ventes de en 2021, tout comme la Floride (Bernard). De plus, la dépénalisation « corrige les torts du passé en mettant fin aux peines de prison sévères, embrasse une industrie qui fera croître l'économie de l'Empire State et donne la priorité aux communautés marginalisées afin que celles qui ont le plus souffert soient les premières à en récolter les fruits²⁴. »

Avec la pression des initiatives citoyennes en faveur de la dépénalisation dans tout le pays, les dirigeants démocrates ont proposé le vote de la dépénalisation pour l'État fédéral en septembre 2020. Cependant, à la demande des plus modérés de la Chambre des représentants, le vote de la loi « *More*²⁵ » a été reporté.

2.4. Le reste du continent Américain

Plusieurs pays de l'Amérique latine ont opté pour la légalisation à des fins thérapeutiques du cannabis. Cette dépénalisation permet aux individus de le cultiver en petite quantité (six plants). Les pays comme le Chili, la Colombie, l'Argentine, le Costa Rica, la Bolivie et l'Équateur sont dans la même mouvance.

Dans tous ces pays, la vente récréative est interdite mais la possession en petite quantité est tolérée.

2.5. En Europe

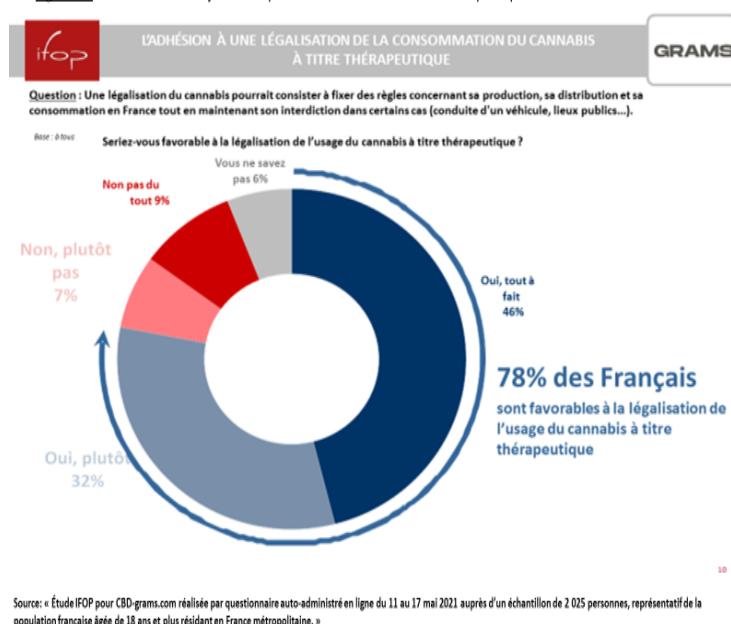
Dans une déclaration du 4 juin 2015, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies a annoncé qu'il ne croyait pas à une légalisation du cannabis en Europe comme ce qui se passe actuellement aux États-Unis, et qu'il ne connaissait aucun gouvernement européen en passe de se pencher sur ce dossier (Bernard). La réalité est tout autre car, plusieurs pays européens ont déjà modéré leur législation sur l'usage du

²⁴ Extrait d'un discours de Andrew Cuomo, Gouverneur de l'Etat de New York après que les législateurs de l'Etat de New York ont voté en faveur du projet de légalisation du cannabis.

²⁵ Loi sur l'opportunité, le réinvestissement et la dépénalisation de la marijuana.

cannabis. Certains comme l'Allemagne, la Croatie, l'Italie ont opté pour la légalisation de l'usage médical. Dans d'autres pays notamment, en Slovénie, en Suisse, en République Tchèque, aux Pays-Bas, au Luxembourg, la législation s'est assouplie et prévoit une simple amende lorsque le contrevenant est pris avec une petite dose.

Figure n°2 : Adhésion des Français à la dépénalisation du cannabis à titre thérapeutique



Il faut signaler qu'au Portugal, la politique de dépénalisation des drogues depuis 2001, consiste à traiter les toxicomanes non pas comme des criminels, mais plutôt comme des malades. La consommation de cannabis est donc dépénalisée, mais son trafic est prohibé. Dans plusieurs autres pays d'Europe, l'usage du cannabis reste proscrit comme en Bulgarie, au Danemark et à Hongrie. En France, le débat est ouvert au niveau des scientifiques et ne compte pas s'arrêter là car, 78% des Français sont favorables à la dépénalisation du cannabis à usage thérapeutique. En clair, le fondement de la prohibition cannabis en Europe varie d'un pays à un autre.

2.5.1. Le cas des autres continents

La situation du reste du monde demeure mitigée. Dans la plusieurs États, l'usage du cannabis est légalisé ou toléré. En dehors de l'Israël et du Liban qui ont officiellement dépénalisé son usage, les pays comme le

Cambodge, la Russie, l'Inde et l'Australie permettent sa possession et sa consommation en petite quantité.

Il reste cependant fortement interdit dans plusieurs autres pays comme le Japon, la Chine, le Thaïlande, la Laos, le Vietnam et l'Indonésie.

Il est clair que la dépénalisation du cannabis pourrait contribuer à l'amélioration du bien-être social tant par l'arrêt du gaspillage de ressources publiques dévolues à la lutte contre son usage et les recettes fiscales que la vente de cette plante (le cannabis) pourrait apporter aux économies nationales. Ainsi, progressivement, partout dans le monde, cette nouvelle réalité gagne du terrain et l'Afrique reste le dernier bastion de la résistance à cette légalisation.

2.5.2. Le cas spécifique du continent africain

Traditionnellement, les sociétés africaines font usage d'une grande variété de substances psychoactives, produites à partir de plantes douées de pouvoirs stupéfiants ou sédatifs (Ndione, 2017) lors des cérémonies religieuses, funéraires et/ou récréatives. Leur usage individuel ou collectif obéissait à des règles bien établies et réservé à un groupe d'initiés. Les plus usuelles de ces substances sont la Kola, les boissons alcooliques de production artisanale et le cannabis (Cesoni).

Originaire de l'Asie du Sud, cette plante annuelle de la famille des Cannabaceae²⁶ a fait sa parution en Afrique au début des années 1500, à partir de l'Asie du Sud. Il s'est très vite propagé à travers le continent pendant le XVI^e siècle (De Souza). Aussitôt, plusieurs tribus vont introduire son usage dans leurs rites religieux et culturels. En Afrique du nord, la musique, la littérature et même certains aspects de l'architecture ont évolué avec une appréciation influencée par le cannabis et son mode d'utilisation variait en fonction des traditions culturelles, des réalités climatiques, des pratiques médicinales et des forces historiques des diverses sociétés (Spicer). Tandis qu'il est utilisé comme remède contre les morsures de serpent pour certains, il faciliter l'accouchement chez d'autres peuples et les techniques pour son usage ont subi une évolution dans le temps et variaient dans l'espace. Pendant que certains peuples mâchaient

²⁶ Les Cannabaceae ou Cannabacées sont une famille de plantes à port dressé ou grimpant dont la plantule issue de la germination d'une graine, présente avant sa sortie en plein air, deux feuilles, appelées cotylédons. Dans le passé, son nom a été écrit aussi : Cannabinaceae, Cannabidaceae ou encore Cannabiaceae.

ses feuilles, d'autres jetaient les feuilles séchées sur le charbon ardent du feu et toute la population était invitée à inhaler la fumée, d'autres encore administraient les feuilles dans des breuvages ou dans de la nourriture (Abel). C'est bien plus tard, au cours des contacts avec les Africains du nord que ceux de l'Afrique noire vont apprendre à fumer le cannabis sous la forme de cigares et à l'aide de Pipes (Emboden). Cette nouvelle pratique va gagner tout le continent jusqu'à la prohibition de son usage en Europe dans les années 1920, en raison de ses effets psychoactifs. Cependant, l'histoire du monde a changé et le vent de sa dépénalisation souffle sur la planète. Ce nouveau contexte mondial devrait être vu comme une opportunité pour les Etats africains.

Sur le plan économique, l'expérience partagée par les précurseurs donne de l'espoir dans cette nouvelle activité baptisée par ses partisans d'« Or vert » (Rio). Celle-ci pourrait constituer une alternative pour les économies africaines sévèrement (Rantrua) impactées par le choc sanitaire et les mesures prises pour limiter la propagation du virus du COVID19. En effet, face à la crise économique qui guette le Continent, des solutions pragmatiques devraient être scrutées et les performances qu'offre le marché du cannabis en sont un. Cependant, pour y arriver, plusieurs des pays du continent devraient revoir leur législation en faveur de la dépénalisation. Selon plusieurs sources, la valeur économique de la commercialisation du cannabis pourrait envoisiner les 7 milliards de dollars US par an (Prohibition Partners).

Certains États ont perçu cette opportunité depuis bien longtemps. C'est ainsi que, déjà en 2008, le Lesotho va se positionner comme le précurseur dans le domaine en étant le premier pays à dépénaliser le cannabis à usage médical. Dans cette veine, le premier Ministre du Lesotho a invité ses concitoyens « à saisir les opportunités qu'offre l'industrie locale naissante de la marijuana à des fins médicales pour établir leurs propres plantations afin de produire une plante qui promet de transformer le pays en une puissance économique²⁷ ». En mars 2019, le coût du permis pour pouvoir cultiver et exporter du cannabis thérapeutique dans ce pays est passé de 31 000 euros à 316 000 euros (Servant).

À sa suite, en 2018, soit dix ans après, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud emboitent le pas au Lesotho. Au cours de cette année, la Cour

²⁷ Discours du Premier Ministre du Lesotho Thomas Thabane tenu fin décembre 2018 à Maseru.

constitutionnelle de l'Afrique du Sud dépénalise l'usage personnel et la culture du cannabis. L'industrie née de cette dépénalisation pourrait générer plus de 23 milliards de dollars d'ici 2023 pour le trésor sud-africain, (Prohibition Partners). Le coût de la création d'une ferme légale de cannabis étant très élevé, (entre 200 000 et 350 000 dollars), les agriculteurs noirs qui travaillent depuis des décennies dans ce qui a été une industrie illégale, luttent pour pénétrer ce marché du cannabis en plein essor (Magome). Ils sont soutenus dans cette lutte par certains gents de l'industrie comme, Cian McClelland²⁸, Itumeleng Tau²⁹ et Moleboheng Semela³⁰. Cette industrie Sud-africaine est tellement florissante qu'il existe, aujourd'hui, plusieurs festivals dont le plus célèbre s'est tenu à Sandton Convention Center de Johannesburg du 28 novembre au 1^{er} décembre 2019 et a attiré des centaines de militants du cannabis, d'agriculteurs, de cultivateurs et d'exposants du monde entier. L'exposition est passée de 58 stands en 2018 à plus de 200 stands en 2019, selon le directeur de l'expo Silas Howard (Magome).

Le dernier pays africain et premier pays de l'Afrique de l'ouest à franchir le pas est le Ghana qui, le vendredi 20 mars 2020, a adopté l'utilisation du chanvre agricole pour les usages thérapeutiques en votant la *Narcotics Control Commission Bill*³¹. Ce texte autorise le Ministère de l'Intérieur à octroyer des licences pour cultiver sur le territoire national, un cannabis dont la teneur en tétrahydrocannabinol³² (THC) n'excèdera pas 0,3%. Cette dépénalisation de l'usage du cannabis est une volonté politique exprimée par le Président du parti au pouvoir, le Parti Progressiste Uni

²⁸ Cian McClelland est le fondateur de la ferme Druid's Garden à Hennops, située à environ 32 km au nord de Johannesburg. Cette ferme agréée mène des recherches, produit légalement du cannabis et d'autres médicaments traditionnels destinés à la vente en Afrique du Sud et sur les marchés internationaux.

²⁹ Itumeleng Tau est un des pionniers de la culture illicite du cannabis en Afrique du Sud depuis 20 ans. Ce dernier était emballé par les innovations présentées lors du festival premier dédié à la culture du Cannabis sur le continent africain. Il comparait le tout à une « fête sans musique » en raison l'absence de marijuana sur les lieux.

³⁰ Moleboheng Semela, une militante du cannabis et secrétaire générale du Cannabis Development Council, fait partie de ceux qui se battent pour obtenir des licences pour ceux qui avaient auparavant cultivé et vendu du cannabis illégalement. Son organisation aide les agriculteurs émergents à obtenir des permis pour cultiver du cannabis et produire des médicaments.

³¹ Projet de loi sur la Commission de contrôle des stupéfiants.

³² Le tétrahydrocannabinol ou THC est la principale molécule active du cannabis qui possède ses effets psychotropes. Sa teneur varie entre 4 et 9 % environ dans les herbes de cannabis, tandis que la résine en contient entre 8 et 30 %.

(UPP), Kenneth Nana Kwame Asamoah, lors d'une interview sur la radio ghanéenne. L'objectif principal de cette politique a été clairement affiché : « Les bénéfices que nous tirerons de cette entreprise contribueront grandement à la transformation de l'économie et à la réduction de la pauvreté parmi la population. Nous allons, entre autres, créer des pépinières de cannabis dans tout le pays pour créer plus d'emplois pour les jeunes chômeurs et faire la promotion d'avantages énormes pour l'économie ghanéenne ». Il estime même que le cannabis pourrait rapporter plus d'argent que le cacao, alors que le pays en est le deuxième producteur mondial après la Côte d'Ivoire (Bernard).

Au Maroc, pays classé premier producteur mondial de haschich ou résine de cannabis (UNODC) le Conseil de gouvernement a adopté, jeudi 11 mars 2021, un projet de loi sur « les usages licites du cannabis » autorisant son usage médical, cosmétique et industriel. Le texte qui doit encore être validé par le Parlement ne concerne pas le cannabis "récréatif", toujours prohibé.

D'autres pays comme le Malawi, l'Eswatini et le Nigeria pourraient emboîter le pas des précurseurs d'ici 2023. Quand les pays francophones au sud du Sahara dont la Côte d'Ivoire, restent à la traine.

3. Cas de la Côte d'Ivoire

L'histoire du cannabis en Côte d'Ivoire rime avec la répression à l'image de celle de la France.

3.1. Historique du cannabis en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire souveraine en 1960 va endosser la législation de l'État colonial et a très vite pris conscience que le phénomène de la drogue mérite d'être traité avec célérité car, le cannabis était cultivé clandestinement dans certaines régions du pays. En effet, selon un rapport sur le problème de la drogue en Côte d'Ivoire présenté par Kouao Jean Michel à la Première session ordinaire du Conseil Économique et Social de la Troisième législature,

des plantations de Cannabis ont été découvertes à Bouaflé et entre N'Douci et Agboville. Ainsi, en 1969, 13,100 kilogrammes de Cannabis ont été saisis et détruits, trois plantations de 375 mètres carrés ont été découvertes sur la route d'Agboville-N'Douci et six personnes interpellées. En 1970, 8 kilogrammes de Cannabis ont été saisis et détruits.

En 1972, 28,658 kilogrammes de Cannabis ont été saisis et détruits et une plantation de 1 275 pieds a été découverte et 61 personnes impliquées dans 37 affaires de drogue. (Kouao)

À la lumière de ces différentes données, la Côte d'Ivoire, signataire de la Convention Internationale de 1972 sur l'usage des substances psychotropes se devrait de prendre les textes réglementaires pour donner effet aux dispositions de ladite convention. La législation sur le trafic et l'usage des drogues a donc été renforcée. Cependant, ces dispositions n'ont pas freiné le trafic. Au contraire, il s'est accru de manière considérable surtout, ces dernières années. Plus de 286 tonnes de drogues ont été saisies entre 2017 et 2018³³. Ces saisies sont opérées sur toute l'étendue du territoire national aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Les régions les plus touchées sont les districts d'Abidjan et Yamoussoukro, les régions du Sud Comoé, de San Pedro, de l'Indénie Djuablin, du Poro, du Tonkpi et de la Nawa³⁴. Ce trafic est effectué par de petits cédants au niveau national mais également, par des organisations de trafiquants transnationaux. Le profil de ces dealers comme celui des consommateurs sont très variés autant en zones urbaines qu'en milieu rural. On y rencontre des hommes mais aussi des femmes parmi les trafiquants et les consommateurs. Au cours de 03 dernières années, un peu moins de 1/3 des personnes interpellées sont des femmes³⁵.

Figure n°3 : Une femme appréhendée avec 320 blocs de cannabis à Abidjan dans la commune d'Abobo le 10 mars 2020



Source : Page officielle de la police nationale du 11 mars 2020

³³ Kourouma Mamadou, Secrétaire Général du Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue (CILAD), Au terme de la 3^e édition de la Journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogue à Abidjan le 23 août 2018, http://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=9164.

³⁴ Rapport du deuxième semestre 2019 du Centre National de Coordination du Mécanisme de réponse à l'alerte précoce, (CNCMR).

³⁵ Idem

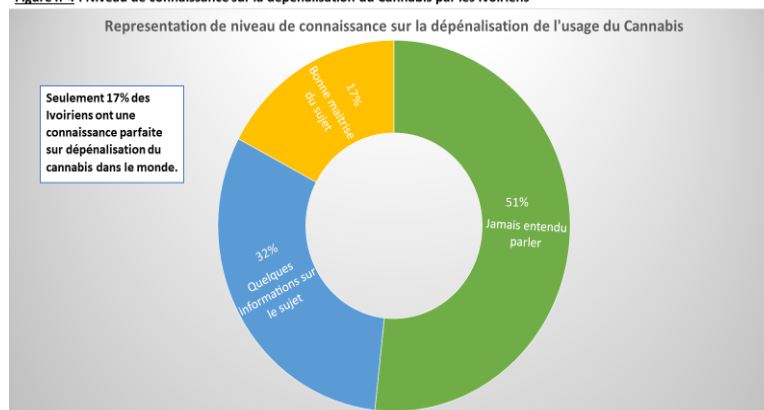
Ils privilégient la consommation de la production locale, celle des « gars du coin » (Renahy), s’est aussi multipliée, en particulier chez des jeunes qui fréquentent les sites d’orpaillage clandestin, les cabarets et autres fumoirs que tentent, désespérément, de détruire les forces de l’ordre lors des descentes de Police et de Gendarmerie pendant les Opérations dites « EPERVIER ». De plus, l’intensification des mesures répressives est toujours associée à une augmentation des violences sur le marché des drogues (Werb, Rowell et All) avec une hausse des homicides et de la violence armée renforçant ainsi, l’exclusion sociale, et les difficultés d’accès aux services publics notamment, sanitaires (Coalition Internationale SIDA).

Cependant, devant le nouvel environnement mondial tendant à dépénaliser la production, la commercialisation et la consommation du cannabis, la société ivoirienne reste muette.

3.2. Facteurs de résistance à la dépénalisation de l’usage du cannabis en Côte d’Ivoire

La criminalisation de l’usage du cannabis et des comportements qui l’entourent, ne fait plus l’unanimité aujourd’hui et de nombreux rapports appellent à sa sortie du champ pénal (Guillain). Cependant, force est de constater le mutisme qui s’est installé autour de cette problématique en Côte d’Ivoire. Aucun acteur politique, aucune institution publique, aucun média, encore moins, aucune organisation de la société civile ne s’intéresse à ce sujet pourtant évident. Cette situation plonge la population dans l’ignorance de cette nouvelle tendance mondiale. En effet, au cours de l’enquête de cette étude, il a été constaté que 51% de l’échantillon, composé d’intellectuels et autres agents de l’administration en charge des questions de drogue, ignoraient cette tendance mondiale à la dépénalisation du cannabis. 32% en ont entendu parler et seulement 17% avait une connaissance parfaite de cette actualité.

Figure n°4 : Niveau de connaissance sur la dépénalisation du Cannabis par les Ivoiriens

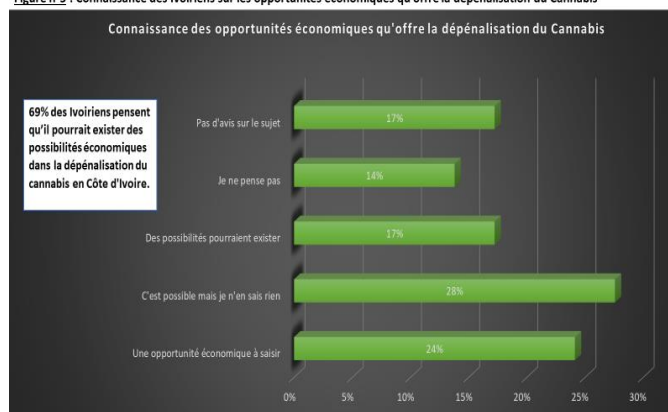


Source : Données de l'enquête effectuée du 27 août au 21 Septembre 2020

Lorsque la presse ou les autorités ivoiriennes abordent le sujet, c'est juste pour rapporter les arrestations de dealers et des saisines de Cannabis. Le silence est si profond qu'il donne l'impression que le pays n'est pas concerné par le mouvement mondial de la dépénalisation du cannabis. Ce déficit d'informations, nécessaires pour forger et préparer l'opinion nationale sur l'impérieuse nécessité d'un assouplissement de la législation entourant le cannabis, est entretenu. Or, un débat approfondi sur le sujet pourrait aboutir à un assouplissement de la législation. Cette nouvelle législation constituerait certainement un moyen plus efficace de lutte contre le trafic de cannabis et, en « ces temps de vaches maigres », une opportunité économique pour les populations et pour l'économie ivoirienne.

Sur les opportunités économiques, très peu d'Ivoiriens en savent quelque chose. Seulement 24% de l'échantillon d'étude captent les potentiels économiques que pourrait constituer la dépénalisation du cannabis. Et pourtant, avec la production d'une telle plante estimée à plus de 38.000 tonnes par an (Dari, 2019), la commercialisation du Cannabis pourrait s'insérer dans les stratégies de diversification ou la reconversion souhaitée par l'ensemble des acteurs de la filière café-cacao face à la crise que connaît le secteur. A cet effet, une étude effectuée en 1995 par Observatoire Géopolitique des Drogues établissait qu'en « Côte d'Ivoire, un hectare de cannabis rapportait 100 fois plus qu'un hectare de café et 55 fois plus qu'un hectare de riz et de manioc associés » (Perez et Laniel).

Figure n°5 : Connaissance des Ivoiriens sur les opportunités économiques qu'offre la dépénalisation du Cannabis



Source : Données de l'enquête effectuée du 27 août au 21 Septembre 2020

Sur le plan sanitaire, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a formulé une recommandation, suggérant de déclasser le cannabis de la catégorie des substances aux « propriétés particulièrement dangereuses » de la Convention unique sur les stupéfiants qui date de 1961, et reconnaît que le cannabidiol³⁶, un des composés du cannabis, pourrait présenter des vertus thérapeutiques³⁷. De plus, la criminalisation de la consommation empêche souvent tout « contrôle de qualité » et pourtant, « les produits de coupe »³⁸, la plupart du temps, sans que le consommateur n'en soit conscient, peuvent avoir un impact sanitaire sérieux sur sa vie notamment, les intoxications, augmentation des risques de surdoses dus au mélange de molécules (Coalition Internationale SIDA).

Sur le plan politique, et c'est ici que la volonté n'existe pas encore affichée. Contrairement aux pays anglo-saxons de l'Afrique de l'Ouest où cette volonté est clairement démontrée (Seeds), les pays francophones, à peine pensent à la question. Dépendant exclusivement de la politique française, ces derniers pourraient attendre désespérément la position définitive de la France, en tête des classements européens de prévalence d'utilisateurs du Cannabis et qui campe sur sa politique prohibitionniste fondée sur une loi du 31 décembre 1970 (Lakhdar). La Côte d'Ivoire attendrait-elle une directive de la France ? Il est clair que l'hésitation de la

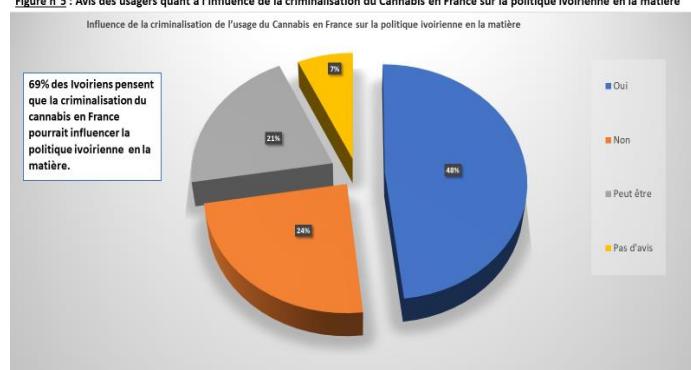
³⁶ Cannabidiol en abrégé CBD est une des nombreuses molécules (autour de deux cents, selon l'Organisation mondiale de la santé) que contient le cannabis. Il n'a pas d'effet stupéfiant sur le consommateur.

³⁷ Rapport 2019 de Prohibition Partners, premier fournisseur mondial d'informations et de conseils stratégiques sur le marché du Cannabis.

³⁸ Le mélange du Cannabis pur avec des produits chimiques

France en ait pour quelque chose. Cette situation amène 69% des Ivoiriens à penser que la politique de prohibition adoptée par la France influence, nécessairement, celle des pays francophones d'Afrique en général et celle de la Côte d'Ivoire en particulier et seulement 24% pensent le contraire.

Figure n°5 : Avis des usagers quant à l'influence de la criminalisation du Cannabis en France sur la politique ivoirienne en la matière

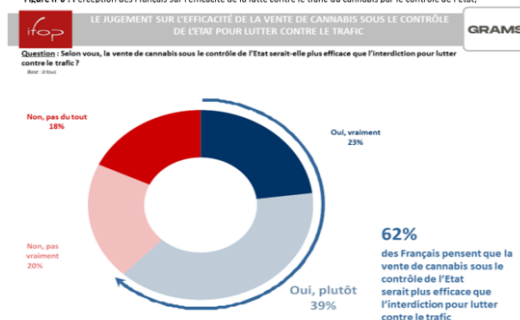


Source : Données de l'enquête effectuée du 27 août au 21 Septembre 2020

L'influence de l'Europe en général et de la France en particulier en matière d'usage légal du cannabis est avant tout, politique et stratégique à travers une coopération sur le plan policier et judiciaire afin de lutter contre les nouveaux défis qui l'attendent, qu'il s'agisse du trafic transfrontalier, du tourisme de la drogue ou du développement des cultures illicites de cannabis (Guillain). Pendant que 62% des Français pensent que la vente du cannabis sous le contrôle de l'Etat serait plus efficace que la prohibition en matière de lutte contre le trafic, la France hésite.

Que faire face à cette situation quand on sait que la répression du cannabis coûte 10 fois plus cher que sa prévention (Lakhdar et Kopp) ? Heureusement que les temps changent et les plus sceptiques dont la France l'ont si bien compris que le débat est enfin ouvert.

Figure n°6 : Perception des Français sur l'efficacité de la lutte contre le trafic du cannabis par le contrôle de l'Etat.

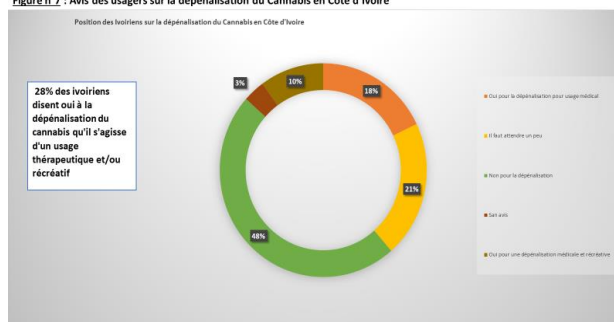


Source : « Étude IFOP pour CBO grams réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 17 mai 2021 auprès d'un échantillon de 2 025 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résident en France métropolitaine. »

Le cannabis est en pleine tournée de légalisation et il semble bien que la tournée ne s'arrête pas de sitôt. Le leader de la sous-région ouest-africaine est le Ghana.

En Côte d'Ivoire, seulement 48% des usagers disent non à la dépénalisation quand 21% pensent qu'il faudrait laisser encore du temps pour mieux maîtriser les contours d'une telle politique. Seul environ 28% disent oui à la légalisation pour usage médical et ou récréatif.

Figure n°7 : Avis des usagers sur la dépénalisation du Cannabis en Côte d'Ivoire



Source : Données de l'enquête effectuée du 27 août au 21 septembre 2020

Dans tous les cas de figure, le silence des pays de l'Afrique francophone sur la problématique de la dépénalisation n'est pas surprenant. Il est à l'image de la peur du courant démocratique qui a soufflé sur le continent dans les années 1990. De la même manière que La Baule a sonné le glas de la démocratie dans ces Etats, la directive viendra certainement de la France qui aidera à canaliser les dérives qui pourraient survenir en cas de légalisation. En attendant, ils continueront à investir des moyens considérables pour faire la promotion de « la guerre à la drogue » et appelleront à l'abstinence totale jusqu'à la consigne. Et c'est bien dommage.

Conclusion

Le monde a changé et la qualification des interdits avec. Toute la politique mondiale doit être fondée sur ce principe et aucun continent, aucune sous-région du monde ni personne n'a le droit de rester en extériorité. Tout ce qui fait obstacle à l'accès aux soins, à la prévention, à la réduction des risques, doit être éliminé ; or pour obtenir cela, il faut dépénaliser³⁹. Malgré ces directives et avec le vent de sa légalisation qui

³⁹ Ruth Dreifuss, Présidente de la Commission mondiale de politique sur les drogues, basée à Genève de 2016 à 2020. Composée de 26 membres, surtout des anciens dirigeants mondiaux et plusieurs Prix Nobel, elle cherche à inciter les différents gouvernements à approuver des politiques des drogues centrées sur les êtres humains, la santé et les droits de l'homme. Elle

souffle sur le monde, la culture et la commercialisation du Cannabis reste illégale dans plusieurs pays du continent africain. C'est pourquoi Daragh Anglim⁴⁰ invite le continent africain qui possède des potentialités énormes, à s'approprier la culture du Cannabis qui pourraient être bénéfique pour les patients, les agriculteurs et les économies pourraient tirer des bénéfices considérables de sa légalisation surtout que la demande internationale offre une forte opportunité commerciale pour sa culture.

Ce qui est certain, la situation est irréversible et les sociétés africaines devraient apprendre à vivre avec cette nouvelle réalité non pas en s'appuyant sur une connaissance réductrice du phénomène, mais en élaborant des politiques publiques qui tiennent compte de leurs caractéristiques socio-culturelles et respectent l'aspiration des populations à plus de liberté.

Si certains pays africains dont le Lesotho, l'Afrique du Sud et le Ghana sont de plain-pied dans cette dynamique, les autres risquent encore et pour longtemps, de rester en aval de ce grand bal mondial. Si ces résistances ne sont pas combattues, elles risquent de faire perdre au continent, cette autre opportunité économique et de lutte contre la criminalité transnationale organisée.

L'or est devenu vert et les entreprises spécialisées dans le cannabis suscitent l'euphorie la plus totale. Encore pour combien de temps faudrait-il résister ? Pas pour longtemps, mais certainement, pour trop tard.

Travaux cités

- Abel, Erenest L. *Marijuana: The First Twelve Thousand Years*, New York: Plenum Press, 1980.
- Bailly, Fabienne & Aurélien de Marne. *Tendances récentes et nouvelles drogues, synthèse des résultats OFDT*, 2017.
- Beck, François, et al. *Jeunes et addiction*. Paris: OFDT, 2016
- Bernard, Aurélien. *Ghana : la légalisation du cannabis comme argument de campagne*, Newsweed, 2019. <https://www.newsweed.fr/ghana-legalisation-cannabis-argument-campagne/> Consulté le 16 octobre 2020.

dénonce notamment les effets négatifs des interdictions et des détentions à l'égard des consommateurs du Cannabis.

⁴⁰ Daragh Anglim est Directeur Général de Prohibition Partners, une société britannique spécialisée dans le consulting pour le marché du cannabis.

- États-Unis : Le Congrès reporte le vote pour légaliser le cannabis au niveau fédéral après les élections, En ligne, <https://www.newsweed.fr/etats-unis-congres-vote-legaliser-cannabis-au-niveau-federal-apres-les-elections/>, Consulté le 16 octobre 2020.
- Botte, Roger. *Économies trafiquantes et mondialisation : la voie africaine vers le « développement »*. Paris : *Politique africaine* N° 88 (2002).
- Cesoni, Maria Luisa. « Les routes des drogues : explorations en Afrique subsaharienne ». *Revue Tiers Monde*, (1992) : 645-671.
- Coalition Internationale SIDA. *Comment la guerre à la drogue nous a rendus-es malades*. Bureaux de Coalition PLUS, 2018. En ligne, 2018-Guide-Plaidoyer-Coalition-PLUS-Drogues-FR.pdf, Consulté le 13 novembre 2020
- Commission mondiale pour la politique des drogues. *La guerre aux drogues : Rapport de la Commission mondiale pour la politique des drogues*. 2011. <http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/themes/gcdpv1/pdf/GlobalCommission>, Consulté le 14 octobre 2020.
- Dari, Hajar. *Légalisation du cannabis : un fort potentiel économique prêt pour exploitation en Afrique*. 2019. <https://www.challenge.ma/legalisation-du-cannabis-un-fort-potentiel-economique-pret-pour-exploitation-en-afrique-108625/>, Consulté le 27 août 2020.
- De Souza, Olivier. « Légaliser le cannabis en Afrique : bon pour les agriculteurs et pour les caisses publiques », *La Une de l'Hebdo*. 2019. <https://www.Agenceeco.fin.com/la-une-de-lhebdo/1810-70251>, Consulté le 1^{er} novembre 2020
- Kouao, Jean Michel. *Rapport sur le problème de la drogue en Côte d'Ivoire, Première session ordinaire du Conseil Economique et Social, Troisième législature*. Archive du Conseil Economique et Social, 1973.
- Lakhdar, Christian Ben et Pierre Kopp. *Faut-il légaliser le cannabis en France ? Un bilan socio-économique*. 2017. En ligne, 2017 Kopp cannabis.pdf, Consulté le 1^{er} novembre 2020.
- Lakhdar, Christian Ben. « L'inéluctable légalisation du cannabis en France ? Une approche néo-institutionnelle », *Revue d'économie politique*. 6 (2018) : 1101-1122.
- Magome, Mogomotsi. « Les agriculteurs sud-africains noirs luttent pour pénétrer un marché du cannabis en plein essor ». *Associated Press*.

2020. <https://www.newsweed.fr/les-agriculteurs-sud-africains>, Consulté le 21 octobre 2020.
- Montoya, Angeline. « L'Uruguay, laboratoire du cannabis libre », *Le Monde*. (2020).
<https://www.lemonde.fr/international/article/2020/02/07/1-uruguay-laboratoire>, Consulté le 1^{er} novembre 2020.
- Mouna, Khalid et Kenza Afsahi. « Le cannabis au Maroc, du jeu politique local à la scène nationale ». *Le Maroc au présent*. Casablanca : EAN, 2015.
- Ndione, Albert Gautier. *Le traitement des usagers de drogues au Sénégal la médicalisation d'une déviance sociale*, Thèse de doctorat, Dakar : Université Cheikh Anta Diop, 2017.
- Obradovic, Ivana. *La légalisation du cannabis aux États-Unis : Modèles de régulation et premier bilan*, Note n° 2021-1, Paris : OFDT, 2021.
- . « La légalisation du cannabis au Canada : genèse et enjeux de la réforme », *Observatoire Française des Drogues et des Toxicomanies*, Note n° 2018-04, Saint-Denis : OFDT, 2018.
- OICS : Rapport 2016, <https://www.incb.org/documents/>, Consulté le 3 octobre 2020.
- ONUDD. *Le cannabis en Afrique*, synthèse Novembre 2007.
- . « Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 New York », *Rapport final*. 2016.
- . « Tendances régionales en Afrique de l'Ouest », *Rapport mondial sur les drogues 2020*. 2020.
- Passilly, Augustine. *La légalisation du cannabis, une opportunité pour l'Afrique*. 2019. <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/23/la-legalisation-du-cannabis->. Consulté le 16 mars 2021.
- Perez, Pascale et Laurent Laniel. « Croissance et... croissance de l'économie du cannabis en Afrique subsaharienne (1980-2000), Géopolitique des Drogue Illicites ». *Hérodote*. 1.112 (2004) : 122-138.
- Prohibition Partners. *Le marché du cannabis légal de l'Afrique pourrait valoir plus de 7,1 milliards de dollars par an d'ici à 2023*. 2019. <https://www.Prnewswire.com/news-releases>, Consulté le 17 décembre 2020.

- Rantrua, Sylvie. « Après-Covid-19 : des lendemains de défis économiques pour l'Afrique », *Le Point*. 2020. <https://www.lepoint.fr/afrique/covid-19-un-impact>, Consulté le 16 mars 2021
- Renahy, Nicolas. *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*. Paris : La Découverte, 2005.
- Rio, Edern. *Comment investir dans le cannabis en bourse ? Le guide de la ruée vers l'or vert*. 2018. <https://opportunités-technos.com/guide-investir-cannabis-bourse>, Consulté le 29 octobre 2020.
- Seeds, Sensi. *Le cannabis au Nigeria, Lois, usages et histoire*. 2020. <https://sensiseeds.com/fr/blog/pays/le-cannabis-au-nigeria>, Consulté le 12 novembre 2020.
- Servant, Jean-Christophe. « Chercheurs d'or vert à l'assaut de l'Afrique ». *Le Monde diplomatique*, 2019. <https://blog.mondediplo.net/chercheurs-d-or-vert-a-l-assaut-de-l-afrique>, Consulté le 18 septembre 2020.
- Statistique Canada. *Le marché de détail du cannabis au Canada : portrait de la première année*. 2019. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-621-m/11-621-m2019005-fra.htm>, Consulté le 1^{er} novembre 2020.
- Werb, Dan et al. « Effect of drug law enforcement on drug market violence: as systematic review », *International Journal of Drug Policy*, 22.2 (2011) : 87-94.
- William, A. Emboden, Jr. « Ritual Use of Cannabis Sativa L », *Flesh of the Gods*. Ed. Peter T. Furst. New York, 1972.

Comment citer cet article/How to cite this article:

MLA: Ya, Komenan Raphael, Konan Jean-Claude Kouassi, and Zozo Alain Dedou. "Approche socio-politique de la dépénalisation du cannabis : Cas de la Côte d'Ivoire." *Uirtus*, vol. 1, no. 1, Aug. 2021, pp. 148–168. <https://doi.org/10.59384/uirtus.2021.2620>.